À la une

Halte aux escrocs du trading en ligne !

Qu'ils soient dûment agréés ou gérés par de véritables escrocs, les sites de trading mènent quasi systématiquement l'épargnant à la ruine. Les particuliers qui sont tombés dans le piège en croyant s'enrichir sont intimidés et menacés s'ils se retirent. Après la prévention et l'alerte, il est grand temps d'agir et de réprimer.

Pour contacter Henri par téléphone, il fallait laisser sonner deux fois. Puis le rappeler. Il savait alors que ce n'était pas son "coach" financier qui le relançait. Car celui-ci ne cessait de l'appeler pour le pousser à investir à nouveau sur le Forex et les options binaires. Pour se refaire. Mais les appels ont cessé, son compte a été fermé. Henri n'ose avouer les sommes perdues quand il se croyait trader. Mais ça se compte en dizaines de milliers d'euros.

Forex, options binaires... une pub financière en ligne sur deux promet de gagner gros.

Le Forex, ou Foreign Exchange, est un marché mondial où l'on échange les monnaies. Les opérations se font de gré à gré, c'est-à-dire sans régulation ni encadrement, et on traite directement entre vendeurs et acheteurs. Les grandes entreprises s'y procurent les devises afin de régler leurs fournisseurs locaux.

UN MARCHÉ OÙ L'ON NE PEUT PAS S'ENRICHIR

Un marché de produits dérivés leur permet de se couvrir contre les risques de baisse de la devise dans laquelle elles sont payées. Sauf spéculation d'un magnat de la finance ou de puissantes sociétés financières contre une devise, il ne s'agit pas d'un marché où l'on peut a priori s'enrichir. Contrairement aux actions qui peuvent générer un dividende et une plus-value, la détention de monnaies ne rapporte rien en soi. Et il est quasiment impossible d'en prévoir l'évolution.

APPÂTER AVEC DES PREMIERS GAINS FICTIFS

Avec Internet, ce marché a malheureusement été ouvert aux simples particuliers. Henri, et tant d'autres comme lui, s'est fait appâter par des publicités. Promesse de gains rapides et importants, possibilité de faire du trading un métier : la tentation est grande. On lui a ouvert un compte pour du beurre. Juste essayer, et le convaincre qu'il était fait pour spéculer. Et il a gagné pas mal d'argent, virtuellement. Les comptes virtuels sont toujours gagnants...

Mis en confiance, Henri a démarré les opérations avec son propre argent. Gagnantes, mais bidonnées là encore. C'est là qu'il a fourni son numéro de carte bancaire à son coach. Un coach qui lui a apporté tous les conseils, qui s'est occupé des ordres, et qu'il a tutoyé assez vite... Presqu'un ami, malgré les premières pertes, pourtant sévères. Mais il fallait se refaire. Toujours persévérer... Les appels du coach pour réinvestir sont devenus de plus en plus insistants. Un harcèlement.

« Toute l'arnaque repose sur un jeu de séduction et de promesses de gains pour obtenir vos numéros de téléphone et de carte Bleue, explique Gilles Pouzin, animateur du site de déontologie financière Deontofi. *Ensuite, il est impossible de récupérer le moindre centime, car l'argent s'est envolé dans des paradis fiscaux et les intermédiaires opèrent tous depuis l'étranger avec de faux noms et des serveurs virtuels. »*

MÊME AVEC DES SITES LÉGAUX, ON PERD AUSSI

En 2010, la première liste noire de l'Autorité des marchés financiers (AMF) signalait quatre plates-formes illégales à fuir. Aujourd'hui, elle en dénombre plus de deux cents, omniprésentes via la pub. Une bannière financière sur deux diffusée sur le Web français incite l'internaute à se lancer dans le trading, selon l'AMF. Certaines plates-formes investissent jusqu'à 200 000 € par mois en publicité pour rabattre des clients. Le décompte des victimes est impossible à établir. Honteuses comme Henri, nombre d'entre elles préfèrent ne pas se faire connaître. *« Nous ne voyons qu'une petite partie de l'iceberg,* affirme Natalie Lemaire, chargée des relations avec les épargnants à l'AMF. *Mais l'explosion des plaintes est effrayante, elles sont passées de 64 en 2011 à 1 293 en 2014. »*

Il existe deux façons de perdre son argent avec le trading en ligne : à travers des escrocs qui vous volent, comme c'est le cas d'Henri ; ou via des intermédiaires agréés qui prennent une solide commission sur chaque opération (environ 14 %) pendant que votre capital fond rapidement. Les leaders du trading en ligne s'appellent IG Markets, FXCM et Saxo Banque.

Même avec ces opérateurs légaux, les paris financiers sur le Forex et les options binaires (les CFD en anglais) sont presque toujours perdants : neuf épargnants sur dix y laissent de l'argent, selon une étude de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Et pas qu'un peu ! Les 14 799 personnes suivies pendant quatre ans par l'AMF ont englouti la somme faramineuse de 161 115 000 €, à travers 16 millions d'opérations. Soit 10 887 € envolés en moyenne par client...

JUSQU'À 140 000 € ÉVAPORÉS

Sur le site IG Markets la moyenne culmine à 13 400 €. L'AMF a même repéré 722 forcenés ayant perdu plus de 140 000 € en moyenne. À l'autre bout de la chaîne, elle n'a trouvé qu'une centaine de

89%
Neuf épargnants sur dix ont subi des pertes sur ce qu'ils ont investi sur le Forex et ses dérivés.

10 887 €
C'est la somme moyenne perdue par ceux qui ont décidé de faire du trading en ligne.

ZÉRO
Aucun site sur les dix testés n'a bloqué l'accès à l'épargnant novice, comme la loi l'exige.

FOTOLIA

BON À SAVOIR

Si vous êtes pris au piège
Vérifiez si votre intermédiaire financier figure sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France sur www.regafi.fr. Si ce n'est pas le cas, ce sont des escrocs. Contactez le service AMF Épargne Info Service au 01 53 45 62 00 en semaine, aux heures ouvrables, qui pourra vous orienter.

BON À SAVOIR

Options binaires, le coupe-gorge

Les options binaires (ou CFD) font actuellement plus de ravages que le Forex parmi les particuliers. Il s'agit d'un pari sur l'évolution d'un titre, d'une action ou d'une devise à une échéance donnée. Si l'épargnant a vu juste, il perçoit un gain déterminé à l'avance (par exemple 75 € pour une mise de 100 €). Mais s'il se trompe, il perd sa mise de départ (100 €, dans notre exemple). Les sommes investies peuvent être artificiellement multipliées par 100, 200 ou 400 par l'effet de levier (et donc les pertes potentielles). Jouez plutôt au loto, vous ne perdrez que votre mise de départ !

parieurs ayant gagné plus de 24 000 €. Les pertes sont en effet décuplées par l'effet de levier, un tour de magie qui permet d'investir l'argent qu'on n'a pas. *« Vous pensez, par exemple, que le franc suisse va continuer à monter après sa hausse de 20 % en deux jours en janvier dernier,* explique Gilles Pouzin. *Vous achetez 200 000 francs suisses au cours d'un euro, avec une mise de 2 000 € et un effet de levier de 100. Pas de chance, le franc suisse perd 1 % le lendemain matin. Sur 200 000, cela fait 2 000 € de perte, vous avez perdu 100 % de votre mise. Et en fin de journée, la baisse atteint 2 %, soit 4 000 € de perte, vous avez donc perdu deux fois votre mise. »*

LA RÉGLEMENTATION PIÉTINÉE

Et l'expérience ou la connnaissance des marchés ne fait rien à l'affaire : plus on mise - en opérations ou en montants investis - plus on perd. Le novice qui s'est lancé sur un site agréé a juridiquement un recours. Car, avant toute opération, tout opérateur financier a l'obligation de vérifier la compétence de son client pour ne proposer que des produits adaptés à sa situation et à ses besoins (article L. 533-13 du code monétaire et financier). Le font-ils ? Non !

Dans une étude clients mystère dont «60» révèle aujourd'hui les résultats, l'Autorité des marchés financiers a pu constater de graves manquements. Elle a fait ouvrir trente comptes sur dix plates-formes agréées, très actives en France. Les dix acceptent ainsi le trading immédiat, alors que le client mystère s'est déclaré novice et incompétent dans le questionnaire qu'il a rempli. Trois d'entre elles permettent même d'investir sous une fausse identité, sans vérification des justificatifs. Surtout, l'absence d'alerte est totale ou presque : *« Les clients sont livrés à eux-mêmes face à des risques qu'ils ne mesurent pas »*, constatent les enquêteurs de l'AMF.

Aucun avertissement n'est adressé en cas d'opération démesurée par rapport au capital déposé. Et le client est constamment poussé à investir, par un système de bonus qui évolue en fonction du montant déposé, stimulé par l'information en continu, l'affichage des gains d'autres traders et le sentiment d'opportunités constantes. Une machine à sous sur écran, à la différence qu'on peut perdre jusqu'à quatre cents fois la pièce introduite.

Les clients sont poussés à investir et peuvent perdre jusqu'à 400 fois leur mise.

FOTOLIA – DR

Une arnaque très bien ficelée

Étape 1 La personne clique sur une bannière publicitaire, répond à un mail ou un appel. On lui propose un essai avec un compte de démonstration et un montant fictif.

Étape 2 Après les premiers succès, la personne est incitée à ouvrir un compte et à y déposer quelques centaines d'euros. Elle donne son numéro de téléphone pour qu'un "conseiller" l'accompagne dans ses opérations.

Étape 3 Le trader est gagnant au début, le coach le pousse à augmenter les mises, lui demandant le numéro de sa carte bancaire pour *« profiter des opportunités de gains »*.

Étape 4 Les premières pertes apparaissent. Le coach pousse la victime à de nouveaux investissements – bidon – pour *« se refaire »*, quitte à la harceler.

Étape 5 La victime dépose de nouvelles sommes. Il arrive que le coach utilise frauduleusement la carte bancaire, jusqu'à ce que le compte soit à sec.

Étape 6 L'escroc rappelle en se faisant passer pour une autorité financière chargée de restituer la somme perdue. Le fait de connaître le montant crédibilise la demande de coordonnées bancaires. Le compte de la victime est à nouveau pillé. ||

Des gains incroyables mais totalement virtuels… Ne tombez pas dans le piège de ces publicités, si mirifiques soient-elles.

3 QUESTIONS À...

Natalie Lemaire
Directrice des relations avec les épargnants à l'Autorité des marchés financiers (AMF)

« NOUS SOUHAITONS INTERDIRE LA PUBLICITÉ ET BLOQUER LES ACCÈS À DES SITES NON AGRÉÉS. »

L'épargnant ayant joué sur le Forex ou les options binaires a t-il une chance de revoir son argent ?

Natalie Lemaire : *Non, il a très peu de chances. Notre étude montre que, sur les sites agréés, neuf traders sur dix sont perdants. Plus on trade, plus on perd : on ne constate aucun effet positif lié à l'expérience, au contraire. Il existe, par ailleurs, plus de 200 sites commercialement actifs en France qui ne disposent d'aucun agrément alors que c'est obligatoire. Ce sont souvent des escrocs qui n'investissent pas l'argent sur les supports annoncés. Les versements du client transitent de compte en compte puis disparaissent.*

Voilà plusieurs années que l'Autorité des marchés financiers alerte sur les méfaits du trading sur le Forex pour les particuliers. Quelles actions allez-vous mener ?

N. L. : *En premier lieu, l'AMF a assigné en référé devant le tribunal de grande instance de Paris quatre hébergeurs et onze fournisseurs d'accès à Internet afin d'obtenir le blocage de l'accès à cinq sites de prestataires non agréés. Le juge des référés a ordonné le blocage de quatre sites ; le cinquième ayant été rendu inaccessible avant l'audience. En second lieu, le président de l'AMF a proposé au ministre de l'Économie d'instaurer un dispositif législatif donnant à l'AMF la capacité juridique d'interdire la publicité sur ce type de produits extrêmement risqués.*

Pourquoi ne pas interdire purement et simplement la vente aux particuliers des options binaires et des produits liés au Forex ?

N. L. : *C'est impossible aujourd'hui, du fait des contraintes réglementaires européennes, qui ne seront levées qu'en 2017 au plus tôt. Lorsqu'on voit le nombre exponentiel de victimes, cette date me semble très loin. La plupart d'entre elles n'avaient aucune envie de devenir trader, mais ont été appâtées par des publicités sur Internet faisant miroiter des gains faramineux dans la plus grande facilité. Interdire la publicité pour ce type de produits empêchera efficacement d'autres victimes de se faire piéger.* ||

DES PAYS DE L'UNION PEU REGARDANTS

Pour espérer une réparation au titre de l'absence de vérification des connaissances de l'investisseur, la plate-forme doit être domiciliée en France. Or de nombreux sites légaux sont agréés par des pays très peu regardants, comme Malte ou Chypre. Et les tribunaux français n'ont alors aucun pouvoir ou presque contre ces intermédiaires... Aux dernières nouvelles, Henri a changé de numéro de téléphone. Il se refait... une santé. ||

LIONEL MAUGAIN

Retrouvez cette enquête dans la chroniquede Pascal Le Guern
Tout comprendre
le jeudi 26 mars à 14 h 10, 15 h 55 et 21 h 40 et sur franceinfo.fr